

Animateur sportif

L'animateur sportif participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Il conçoit, anime et/ou encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.

Le métier

L'animateur sportif est très autonome dans l'organisation du travail. Il est garant de la sécurité des personnes et doit prendre des initiatives en cas d'urgence. Il travaille au sein d'une base de loisirs. Il est amené à se déplacer dans le cadre de projets et de manifestations sportives. Son rythme de travail est fortement lié au rythme scolaire, il est variable en fonction du cycle saisonnier été/hiver. Il doit avoir une bonne condition physique, être disponible, et savoir s'adapter aux usagers. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service.

Les activités

- Encadrer et animer des activités sportives
- Organiser et mettre en œuvre d'éventuelles manifestations sportives
- Surveiller et sécuriser des activités
- Accueillir des publics

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME